

## Pouvoir de l'archive et vérité historique

**Dietmar Schenk**

Traducteur : Philippe Forget

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/elh/463>

DOI : 10.4000/elh.463

ISSN : 2492-7457

**Éditeur**

CNRS Éditions

**Édition imprimée**

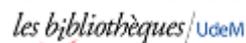
Date de publication : 10 octobre 2014

Pagination : 35-53

ISBN : 978-2-271-08208-4

ISSN : 1967-7499

Ce document vous est offert par Bibliothèques de l'Université de Montréal



**Référence électronique**

Dietmar Schenk, « Pouvoir de l'archive et vérité historique », *Écrire l'histoire* [En ligne], 13-14 | 2014, mis en ligne le 10 octobre 2017, consulté le 30 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/elh/463> ; DOI : 10.4000/elh.463

---

# Pouvoir de l'archive et vérité historique<sup>1</sup>

---

## Point de départ : Derrida et le postmoderne

Il y a encore quelques décennies, il aurait été impensable de thématiser sérieusement des phénomènes tels que le « pouvoir de l'archive », alors qu'aujourd'hui le sujet s'impose. Cette nouvelle donne ne peut se comprendre que dans le contexte des débats actuels, tant dans le domaine scientifique que dans la sphère publique, lesquels ont modifié la réflexion sur les archives tout comme le concept d'archive(s) lui-même.

De quoi s'agit-il ? En 1995, Jacques Derrida publie *Mal d'archive*<sup>2</sup> (titre anglais : *Archive Fever*), un texte issu d'une conférence donnée un an plus tôt au musée Sigmund Freud de Londres. « *Memory: The Question of Archives* », tel était le thème général sur lequel Derrida intervenait. La façon dont il retaille le concept d'archive lui est très personnelle. Il croit en effet pouvoir observer que l'archive est une chose que nous appréhendons sur le mode d'une profonde ambivalence ; c'est pourquoi il associe au phénomène de l'archive, comme l'indique le titre de son livre, un mal (y compris au sens opposé à

« bien ») et une souffrance. La souffrance liée à l'archive provient du fait que, sans le vouloir, nous ne cessons d'être d'une façon ou d'une autre confrontés à des données que nous avons retenues du passé. Il nous est souvent impossible de nous y soustraire et nous sommes sans cesse contraints de nous expliquer passionnément avec elles. L'archive telle que Derrida nous la présente, comme aspect de la *conditio humana*, peut être objet d'une passion comme d'un désir parfois pathologique. Dans sa deuxième *Considération intempestive* [ou *inactuelle*], « Vom Nutzen und Nachteil der Historie für das Leben » [« De l'utilité et des inconvénients des études historiques pour la vie », 1873], Nietzsche a exprimé de façon tout à fait analogue un dégoût de la présence encombrante du passé, sans pour autant aborder la question des archives. Chez Derrida, le concept de l'archive vient occuper une place centrale, et, ajustant son propos au cadre dans lequel il parle, il le rapproche du concept freudien de refoulement. Selon Freud en effet, ce qui est relégué dans le subconscient n'est

pas éliminé, mais reste pour ainsi dire présent dans la pénombre d'un grenier.

Pour Derrida, il ne fait pas de doute que ce qui inquiète dans les processus d'archivage et les structures de l'archive tient au fait qu'un « pouvoir » s'exerce dans et par les archives. Une allusion aux catastrophes politiques du xx<sup>e</sup> siècle apparaît d'entrée, dès le prière d'insérer : « Les désastres qui marquent cette fin de millénaire, ce sont aussi des *archives du mal* : dissimulées ou détruites, interdites, détournées, "refoulées". Au cours de guerres civiles ou internationales », les archives elles aussi ont été soumises à manipulation : « On ne renonce jamais [...] à s'approprier un pouvoir sur le document, sur sa détention, sa rétention ou son interprétation. » Le destin des informations que nous pouvons obtenir – ou non – au sujet des catastrophes du xx<sup>e</sup> siècle constitue une part de ces catastrophes elles-mêmes.

Le texte de Derrida, d'une complexité certaine, a rencontré un grand écho international. Il n'est certainement pas le seul<sup>3</sup>, mais il reste le plus influent concernant les références à l'archive, qui ont fait l'objet ces quinze dernières années d'une discussion animée au sein de l'anthropologie culturelle<sup>4</sup>. Un tel positionnement thématique appelait manifestement un échange entre ceux qui ont concrètement à faire avec les archives. Si on voulait mettre la spéculation derridienne à l'épreuve de la réalité des archives, il était nécessaire de réunir des hommes et des femmes d'horizons différents afin d'ouvrir la discussion sur cette expérience de la pensée métaphorique de « l'archive » convoquée par Derrida et que Foucault avait déjà mise en œuvre<sup>5</sup>.

C'est ainsi que Francis X. Blouin et William C. Rosenberg, respectivement archi-

viste et historien, ont organisé en 1998 à Ann Arbor (Université du Michigan) une rencontre entre spécialistes des sciences humaines, archivistes, historiens et historiennes, afin de discuter de ces impulsions venues de France<sup>6</sup>. Des représentants de l'archivistique de renommée internationale, comme Terry Cook au Canada et Verne Harris en Afrique du Sud, se sont approprié le concept de « postmoderne » pour apparier pratique archivistique et théorie postmoderne<sup>7</sup>. Un jeune archiviste de Berkeley, John Ridener, a ébauché en 2009 une histoire de la théorie de l'archive dans laquelle il voit l'institution archivistique actuelle marquée par le paradigme du « *postmodernism* ». Il justifie son intérêt pour la théorie de l'archive et son histoire par la discussion menée autour de « l'archive » en dehors des cercles spécialisés, discussion que selon lui les archivistes ne peuvent plus ignorer<sup>8</sup>.

Il aurait certainement pu être stimulant qu'à la suite de la publication du texte de Derrida un débat interdisciplinaire autour de ses thèses ait lieu également en Allemagne, incluant naturellement des représentants de l'archivistique. Mais cela n'a pas été le cas, ce que l'historien des sciences sociales Martin Dinges constate non sans humour : « Il n'y a pas même eu de dialogue de sourds<sup>9</sup>. » Au lieu de cela, le terrain a été occupé par des auteurs qui s'intéressent principalement à la théorie des médias, comme Wolfgang Ernst et Cornelia Vismann<sup>10</sup>. Ces élèves de Friedrich Kittler<sup>11</sup> intervenaient depuis longtemps déjà dans le débat quand des historiens se joignirent à cette tendance entre-temps bien établie. En 2005, un cours destiné aux étudiants avancés de l'université de Bielefeld, intitulé « Archive, pouvoir et savoir », a repris le travail pour présenter

ses résultats en 2010<sup>12</sup>. Si le postmoderne dans son ensemble pouvait à bon droit être soupçonné de manquer de clarté<sup>13</sup>, l'éloignement de la pratique qui caractérise précisément les auteurs allemands n'a pas vraiment contribué à évacuer cette objection.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Les débats menés autour de « l'archive »

avaient leur origine dans l'atmosphère de ce postmoderne qui a teinté la fin du xx<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui se pose la question de savoir ce qu'il reste des impulsions venues de France et ce qui en a filtré dans les différentes disciplines des sciences humaines, mais aussi dans la réflexion de tous ceux qui ont tant soit peu cherché à se repérer dans le présent.

## Remarques sur l'évolution sémantique du mot « archive »

De nombreux éléments indiquent que des changements ont effectivement eu lieu, qui pourraient se révéler durables. Cela concerne au premier chef l'évolution du mot « archive » lui-même. Déterminé par les discussions de ces dernières années, il n'est pas loin d'avoir bénéficié d'un effet de mode<sup>14</sup>. Mais il a en outre évolué de deux façons différentes sur le plan du contenu. On l'emploie souvent dans un sens très fortement élargi et figuré. Dans son acception la plus extensive, il désigne de façon très générale des processus de stockage et de transfert d'information. La prise en considération du concept s'exprime notamment par le passage du pluriel « archives » au singulier « archive » dès lors qu'il s'agit de dénommer un facteur socioculturel ou épistémologique – la forme plurielle ne visant qu'une quantité déterminée d'institutions ou de fonds archivistiques. La tournure « pouvoir de l'archive », si floue soit-elle, est symptomatique de cette configuration.

Les *métaphores* de l'archive sont étonnamment répandues. J'ai lu il y a quelque temps que le souvenir d'une prairie fleurie au printemps en Crète évoquait « une archive de senteurs ». Récem-

ment, le forum d'information spécialisée en sciences historiques *H-Soz-u-Kult* annonçait un colloque dont l'objet était Youri Gagarine, le premier cosmonaute soviétique, considéré comme « corps archivé<sup>15</sup> ». Les cas que l'on peut classer comme « curiosités » dénotent eux aussi une modification du traitement langagier du terme « archive », promu au rang de mot-signal. Non qu'un tel emploi imaginaire et figuré date d'aujourd'hui ! Il accompagne bien plutôt la naissance des archives historiques au xix<sup>e</sup> siècle, comme on peut le lire par exemple à même la langue de Goethe lui-même ; que ce soit comme stagiaire au tribunal d'Empire de Wetzlar ou comme ministre à la cour de Weimar, il connaissait bien les archives encore largement secrètes de l'Ancien Empire<sup>16</sup>. Il lui était aisé de transposer le secret d'archive sur les secrets d'alcôve : ainsi quand, dans *La Mission théâtrale de Wilhelm Meister*<sup>17</sup>, une dame est amenée à rapporter l'archive secrète de ses expériences. Mais il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui le champ métaphorique de l'archive, surtout dans le monde numérique, connaît une activité qui est certainement sans précédent. De même que sur l'interface

Windows l'icône d'un dossier ressemble à un classeur, «archive» désigne maintenant toute forme de stockage électronique plus ou moins classé, sauvegardé et consultable. Presque tous les sites web comportent un onglet «archiver» dans lequel on relègue les bases d'informations devenues obsolètes tout en les gardant disponibles.

Parmi les circonstances qui expliquent la conjoncture du mot «archive» se trouve le fait qu'il est devenu un titre décoratif que se sont maintenant appropriés les institutions et les initiatives les plus diverses concernées par le stockage et la conservation d'informations et de biens culturels. Musées et bibliothèques se flattent de se présenter comme des «archives du savoir». Le pouvoir de séduction du mot «archive» favorise un usage dénué de précision. D'une certaine manière, il concurrence aujourd'hui la catégorie traditionnelle, un peu vieillie et usée, qu'est l'«information<sup>18</sup>», beaucoup plus fortement associée à la sphère de la technique informationnelle que ne l'est le concept d'archive. Il lui manque en effet cette richesse d'associations que permet l'institution séculaire que sont les archives.

Le revers de cette licence consistant à employer le mot sans limites terminologiques rigoureuses et de façon métaphorique est un effilochage croissant de son contenu conceptuel. Ce n'est pas d'hier que les archivistes regrettent qu'il leur soit impossible de définir de façon socialement pertinente ce qu'il faut entendre par «archive(s)». Et c'est aujourd'hui moins possible que jamais. Le concept clé d'archivistique, et donc le mot «archive» lui-même, se remodèle à vue d'œil. Que la distinction entre «archive» et «collection», précieuse aux archivistes

d'antan, se soit effacée aujourd'hui dans le langage courant n'est qu'un symptôme parmi beaucoup d'autres. La situation actuelle se caractérise par l'extrême fréquence des occurrences du terme «archive» dans les contextes les plus divers.

Comment cette évolution s'explique-t-elle? La fortune du mot «archive» ne peut sans doute pas être ramenée au nombre des usages individuels et parfois raffinés qui en sont faits, lesquels sont plutôt de l'ordre du symptôme. La cause décisive est sans doute à chercher du côté de la révolution des techniques informationnelles et médiatiques que nous observons aujourd'hui. À côté des *archives offline*, il y a maintenant les *archives online*, et il est fort possible que, pour la jeune génération, «archive» soit depuis longtemps bien plus une structure de l'univers numérique qu'un bâtiment ou un ensemble de biens fixés sur papier.

C'est précisément cette révolution de l'information qui fera que les structures de l'archive et les processus d'archivage restent un objet de réflexion âprement discuté. Foucault, Derrida et d'autres ne font que proposer les modèles de pensée permettant de cerner la façon de traiter l'objet. Et dans le rapport à l'univers numérique, il y va de façon très actuelle et toujours très concrète du «pouvoir de l'information»: du pouvoir qui résulte de la possession de données et de la possibilité d'en disposer, de leur destruction et de leur contrôle aussi. L'archive produit un effet symbolique quelque peu démoniaque à travers les images uniformes que donnent les systèmes de dépôt d'archives. Il existe aussi une tendance à interpréter les archives anciennes à la lumière des archives électroniques

d'aujourd'hui – et de commettre le contresens d'y voir des automates<sup>19</sup>. De fait, dans les systèmes de traitement numérique des données, pouvoir, technique et organisation sont des facteurs très fortement interconnectés; les quantités d'informations ainsi gérées dépassent souvent l'entendement – les archives peuvent devenir anxiogènes, parce que leurs contenus, du point de vue strictement quantitatif, excèdent les limites de l'imaginable et se déroberent au regard; c'est ainsi que le type ancien des

archives secrètes telles qu'elles existaient dans les États princiers au début de notre modernité est devenu l'archétype d'une approche imaginaire des formes de stockage de l'information les plus modernes. Se représenter l'archive en termes de «pouvoir» est en phase avec l'expérience que beaucoup de gens font des nouveaux médias techniques, avec lesquels ils ne sont pas encore familiarisés; entre usage et abus possibles, ces médias suscitent des peurs, mais aussi espoirs et attentes.

## Le « pouvoir de l'archive » : un sujet de défiance

Mais que faut-il comprendre exactement par «pouvoir de l'archive» dans ce contexte? Si l'expression est vague, c'est aussi que le concept de «pouvoir» est indéterminé; sa signification est si extensive qu'il n'existe pratiquement rien dans notre monde qui ne puisse être considéré sous l'angle du «pouvoir». Max Weber définit le pouvoir comme la possibilité, «à l'intérieur d'une relation sociale, d'imposer sa propre volonté même si elle rencontre une résistance<sup>20</sup>». Avoir du pouvoir ne signifie pas simplement que nos ordres sont écoutés. Le pouvoir s'exerce aussi là où les propos grossiers sont honnis. La compréhension actuelle du mot interdit de limiter un «rapport de pouvoir» à l'obéissance à un ton de commandement abrupt; celui qui a du pouvoir n'est bien souvent pas obligé d'user d'un tel ton pour imposer sa volonté. On peut penser à toutes les formes d'exigences, de désirs, de prières et de propos démonstratifs ou simplement indirects, allusifs, qui exercent une pression sur quelqu'un du fait de la

position politique, sociale, économique ou culturelle de celui qui les formule. S'y ajoute le «pouvoir structurel», c'est-à-dire toute forme de rapport humain dans lequel une supériorité de l'un sur l'autre est donnée *a priori* du fait des règles, procédures, conventions et hiérarchies existantes. «Pouvoir» ne signifie pas seulement violence et contrainte, ni même pouvoir étatique ou rapport de domination, mais désigne toute forme de prise d'influence, ce qui sous-entend la plupart du temps que le pouvoir, s'il n'est pas totalement illégitime, nécessite cependant d'être justifié et fondé en raison.

Dans une partie importante de l'institution archivistique, à savoir les archives étatiques, le pouvoir de l'État – et donc un archétype de pouvoir institutionnalisé – n'est à l'évidence jamais très éloigné. Les archives accueillent des documents provenant de l'activité de l'État et, si ce n'est pas le cas, des documents issus majoritairement et en priorité de l'administration et de la gestion d'entreprise, y compris

dans les domaines non étatiques. Toutes sortes d'*archives institutionnelles*, ce qui inclut donc par exemple les archives économiques, médiatiques et cléricales, présentent une certaine proximité avec les centres de pouvoir et d'influence, car, à côté des États, les grandes entreprises économiques, les groupes médiatiques et les Églises peuvent être considérés comme des instances de pouvoir au sens large du mot qui nous occupe ici. Ainsi,

les limites du « pouvoir » – et aussi celles de ce qui s'esquisse dans l'expression « pouvoir de l'archive » – sont très fluctuantes. Faute de précision conceptuelle, il n'est sans doute pas possible d'appréhender cette locution à travers une terminologie rigoureuse. Il n'en reste pas moins vrai que ce que l'on veut dire par ce terme doit être pris au sérieux, car il rassemble en faisceau une multiplicité de phénomènes complexes.

## Lacunes dans l'archive

Depuis que je l'ai rencontrée au cours d'une discussion avec des étudiants, une expression certes influencée par le discours actuel mais dénuée de tout jargon ne cesse de m'occuper l'esprit: c'est celle de « lacune dans l'archive ». L'idée qu'elle recouvre est simple. Mesurées à l'aune utopique d'une documentation universelle, les archives sont notoirement lacunaires – et les flux de données dont nous sommes aujourd'hui submergés n'y changent rien. Ces lacunes sont soit intentionnelles, soit involontaires. Elles se rapportent d'une part à des archives qui ont été disponibles ou à des supports d'information préarchivistiques aujourd'hui disparus, d'autre part à des objets dont la documentation sous forme d'archives serait souhaitable ou simplement pensable, mais n'a jamais vu le jour. On peut soupçonner ces lacunes d'être le résultat de rapports de pouvoir, en particulier d'un pouvoir exercé sur ou par l'« archive ».

On pense tout d'abord à l'élimination et à la destruction volontaires ou encore au vol d'archives ou de documents dignes d'archivage – autant de formes évidentes

et particulièrement flagrantes de l'exercice d'un « pouvoir de l'archive ». Il est probable qu'il en existe de nombreux exemples, fournis en particulier par les régimes totalitaires du xx<sup>e</sup> siècle. Il y a eu et il y a encore des combats héroïques pour constituer et sauver des archives. Pour aborder le concept d'archive tel que l'a étendu l'anthropologie culturelle, on évoquera ici un exemple tiré de la littérature: les événements qui ont entouré le sauvetage aventureux du roman *Vie et Destin* de Vassili Grossman, un roman sur Stalingrad qui est aussi un témoignage important sur la terreur stalinienne, la Seconde Guerre mondiale et l'Holocauste. Lorsque la censure soviétique s'est rendu compte du caractère détonant de ce texte, auquel l'auteur avait travaillé des dizaines d'années, elle a eu l'intelligence de décider non pas de s'en prendre à l'auteur, comme elle l'avait fait pour le *Docteur Jivago* de Pasternak, mais de s'emparer du manuscrit. Elle est parvenue à le confisquer en 1960 et à mettre la main sur un certain nombre de copies dissimulées en divers endroits. Mais d'autres lui ont échappé.

Après la mort de Grossman en 1964, on a fait passer clandestinement à l'Ouest un microfilm réalisé en cachette ; le livre paraît en 1980 à Lausanne<sup>21</sup>. On pourrait largement développer l'odyssée archivistique qui se dessine ici<sup>22</sup>. L'état des techniques médiatiques de l'époque, comparé à ce qu'il est aujourd'hui, favorisait les censeurs, car il était alors beaucoup plus difficile de réaliser des copies d'un manuscrit volumineux et de lui faire franchir les frontières.

Dans une perspective quelque peu différente, voici un autre exemple dans lequel l'enjeu de l'archivage aura été relégué au second plan : le sculpteur Ernst Barlach, mort en 1938, ostracisé par les nazis, a détruit la plus grande partie des lettres à lui adressées parce qu'il craignait que la Gestapo ne perquisitionne son refuge de Güstrow, dans le Mecklembourg, pour les confisquer ; en détruisant ces traces, il s'agissait aussi pour lui de protéger les expéditeurs. De même, après que la SA eut, en mars 1933, tenté une première fois de prendre d'assaut le siège du parti social-démocrate situé dans la Lindenstraße de Berlin, les responsables ont brûlé dans un poêle les registres tenus par la direction du parti, afin d'en protéger les membres. Dans tous ces cas, la crainte de poursuites l'a emporté sur l'intérêt à long terme que représentait la transmission de la correspondance d'un artiste renommé ou celle d'importantes archives d'un parti politique. Dans des circonstances plus favorables, il ne fait guère de doute que cet intérêt eût prévalu. On ne peut que regretter ici la perte d'importants documents<sup>23</sup>.

Mais une « lacune dans l'archive » ne se produit pas seulement là où ceux qui sont dénués de pouvoir – possédant à la rigueur les idées, et peut-être l'écriture

leur permettant de les fixer – ne peuvent s'imposer contre les tenants du Pouvoir. Il faut aussi compter avec l'intérêt de ces derniers à voir disparaître les traces de leur action. On sait comment la Stasi de la RDA déliquescence a tenté de détruire ses archives au cours de la révolution pacifique de 1989, au moment précis où elle s'est rendu compte qu'elles ne pouvaient plus servir comme instrument de répression mais qu'elles restaient exploitables comme témoins de l'espionnage et de la surveillance auxquels s'étaient livrés ceux contre qui, si elles étaient ainsi utilisées, elles se retourneraient<sup>24</sup>. Alors que, pendant la Révolution française, les insurgés ont détruit les titres qui consacraient par écrit les droits auxquels ils étaient soumis, se débarrassant ainsi des privilèges qui les écrasaient, les bureaux centraux de la Stasi ont été occupés afin que leurs registres soient mis en sécurité en vue de l'analyse critique – tant juridique qu'historique – du passé. Les questions de pouvoir qui se posent pour chaque révolution étaient ici étroitement liées à la mise en sécurité des archives. Il n'en reste pas moins que l'expurgation des archives, ou le simple soupçon qu'il y ait été procédé, n'est pas forcément lié à des bouleversements politiques. Il arrive constamment que des gestionnaires fassent disparaître leurs propres archives à charge ; l'action la plus contestée de ces dernières années a été la destruction de documents ainsi que de données informatiques au sein même de la Chancellerie dans les derniers mois de l'exercice du pouvoir par le chancelier Kohl en 1998, connue sous le nom de « journées fédérales d'effacement<sup>25</sup> » [*Bundeslöschtage*].

Mais, comme je l'ai déjà dit, la notion de « lacune dans l'archive » va encore plus

loin. Elle ne se réfère pas seulement à des documents existants et ayant disparu, mais aussi à des objets historiques qui n'avaient encore jamais fait l'objet d'une documentation. Pour ce qui concerne des époques très reculées, les différences sociales jouent un rôle prépondérant dans la diffusion de l'usage de l'écriture; l'histoire des archives et celle de l'écrit ne sont guère séparables<sup>26</sup>. Dans son *Apologie pour l'histoire*, Marc Bloch, tout en insistant sur la richesse et la variété des témoignages historiques qui nous donnent accès au passé, n'en constate pas moins de façon lapidaire :

Nous ne pénétrerons jamais aussi bien la mentalité des hommes du XI<sup>e</sup> siècle européen, par exemple, que nous pouvons le faire pour les contemporains de Pascal ou de Voltaire: parce que nous n'avons d'eux ni lettres [privées], ni confessions [...]. À cause de cette lacune, toute une partie de notre histoire affecte nécessairement l'allure, un peu exsangue, d'un monde sans individus<sup>27</sup>.

Mais cette ébauche très schématique d'une phénoménologie de la lacune d'archive resterait incomplète sans l'évocation des raisons en quelque sorte innocentes, parce que liées à la nature du support, qui expliquent aussi

l'absence de documents. Dans la succession historique des supports d'écriture, la différence entre terre cuite et papyrus est tout à fait signifiante; de nombreuses tablettes d'argile des grandes civilisations du Proche-Orient se sont conservées depuis le troisième millénaire avant notre ère, alors que le papyrus, notamment au nord de la Méditerranée, en Europe, était loin de posséder des chances de transmission comparables. Dans la culture de l'écriture (et de l'impression) sur papier, la conservation à long terme a diminué avec la modernisation des procédés techniques de fabrication; le problème de la détérioration des papiers industriels obtenus par procédé acide depuis 1840 environ nous rappelle les conditions précaires dans lesquelles a lieu l'archivage; la plupart du temps, la fixation matérielle de l'information n'intègre pas la notion de conservation à long terme telle qu'elle est recherchée pour les archives. Dans cette mesure, c'est toujours un heureux hasard si les conditions matérielles de l'écriture et celles de l'archivage coïncident. L'écrit qui figure sur des tablettes de cire destinées à être constamment effacées est *de facto* de moindre durée, et il est à craindre que ces tablettes ne présentent sur le plan médiatique une parenté avec la *computer literacy* d'aujourd'hui.

## « Pouvoir de l'archive » et critique des sources

Mais pour l'anthropologie culturelle, la figure conceptuelle du « pouvoir de l'archive » ne s'épuise pas dans cette thématique de la lacune. Elle est tout aussi radicale que subtile et va sans aucun doute beaucoup plus loin que ne le

laisse supposer le simple soupçon qu'il existe un vide d'information à certains endroits de chaque transmission archivistique donnée. La méfiance se tourne aussi contre les témoignages d'archives *existants*; on met en doute leur carac-

tère équilibré et leur adéquation. On ne se contente pas de constater des manques voyants, on conçoit bien plutôt le soupçon que l'énoncé des archives dans son ensemble est unilatéral. C'est pour ainsi dire la totalité de l'archive qui passe pour corrompue ; le problème de la « lacune dans l'archive » n'est qu'un cas particulier du contrôle téléguédé d'un accès au passé fondé sur l'archive.

L'approche consistant à repérer un « pouvoir de l'archive » à partir des documents d'archives existants promet au premier regard des prises de conscience décapantes. Mais pour tous ceux qui connaissent la méthode historique autrement que par ouï-dire se pose la question de savoir s'il ne s'agit pas là d'un vin vieux dans des outres neuves<sup>28</sup>. Car d'une certaine façon ne se trouve ici abordée qu'une forme de défiance connue depuis longtemps, qui intéresse la recherche historique depuis toujours et à laquelle elle réagit. Le bénédictin Jean Mabillon, dont le *De re diplomatica* (1681) fonde la diplomatique, à savoir la science des documents, a dû se confronter au doute selon lequel tous les documents de l'ère mérovingienne pourraient être falsifiés. Il avait de solides raisons à opposer à cette hypothèse ; le problème des falsifications et de l'authenticité joue un rôle clé dans l'étude critique des témoignages médiévaux. L'idée toute romantique que le savoir historique sort des sources dans une pureté bouillonnante ne correspond à aucune réalité. Ahasver von Brandt, archiviste de la ville de Lübeck, écrit pour cette raison dans son *Manuel de l'historien* que le travail de l'historien présuppose la « faculté critique » de « traverser un voile de déformations et de lacunes, de confusion et de plurivocité, de contradictions, de contenus tendancieux et de

mensonges<sup>29</sup> ». Ce propos de Brandt est assurément exact, et le ton optimiste sur lequel il en appelle à la compétence critique en matière de sources tout en faisant confiance à ces dernières n'est pas le fruit du hasard. Il s'appuie en effet sur une recherche historique dont les succès remontent jusqu'à la Renaissance.

En ce qui concerne la totalité d'une archive, les circonstances d'une mise en forme intéressée sont également connues depuis longtemps. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les archives historiques ont pour origine des archives dans lesquelles se trouvaient majoritairement des documents d'affaires ou des écrits servant à l'établissement du droit, compilés et conservés sur la base des objectifs administratifs et juridiques des services d'archives ; d'autres sont restés là par pure négligence ou n'ont échappé à la destruction que par une sorte de respect. Il a certes pu arriver que tel document, inutile au regard des critères du service d'archives, survive par hasard, mais apparaisse précieux à l'historien d'aujourd'hui ; mais ce n'est certainement pas la règle<sup>30</sup>.

C'est précisément de ce problème que traite le médiéviste Arnold Esch dans une importante étude intitulée « Chances et hasards de la transmission : un problème de méthode pour l'historien<sup>31</sup> ». Il ne recourt en rien au vocabulaire des récents débats sur l'archive ; ce simple fait soulève la question de l'originalité de ce vocabulaire. Esch travaille sur la critérialité de la transmission<sup>32</sup>. Ce qui est parvenu jusqu'à nous d'une époque aussi lointaine que le Moyen Âge est-il un bon miroir de la réalité complexe d'alors ? Le processus de transmission engendre-t-il au contraire des distorsions ? L'auteur démontre par exemple que des documents de transactions

foncières se sont conservés dans des proportions considérables, parce que, liés à la propriété foncière, ces titres de droit étaient utiles ou paraissaient précieux; dans les institutions de l'Église en particulier, qui étaient en mesure de garantir une continuité de la conservation, ils ne se perdaient pas. Le «pouvoir de l'archive» est ici efficace en tant que processus anonyme qui s'impose sur des périodes assez longues.

Il est souvent difficile d'identifier concrètement les «lacunes dans l'archive», c'est-à-dire de découvrir ce qui a été perdu – et donc de constater le rapport qui existe entre la transmission de l'archive et la production écrite. Esch prend l'exemple de la ville de Lucques au XII<sup>e</sup> siècle, pour laquelle l'état favorable des sources rend possible un bilan des pertes jusqu'à aujourd'hui. Les minutes conservés, dans lesquels un notaire reportait sous forme abrégée tous les actes qu'il avait établis, montrent en effet quelles affaires ont été enregistrées. Cela va de la promesse faite à sa propre famille de renoncer aux jeux de cartes jusqu'au certificat d'apprentissage. Mais les documents transmis concernent presque exclusivement des affaires foncières: ventes et baux. La cause en est que ceux-ci jouissaient d'une validité à long terme, tandis qu'un contrat de livraison, par exemple, ou encore un contrat de prêt étaient rapidement caducs, de sorte que le document correspondant pouvait être jeté<sup>33</sup>.

A-t-on donc vraiment besoin de cette catégorie du «pouvoir de l'archive»? La critique des sources prend elle aussi en compte – et ce de façon fort concrète – les questions que soulève cette notion. Cependant, le regard s'est modifié

dès lors qu'il s'est agi du pouvoir des archives, et les présupposés en termes de théorie de la connaissance sont de nature diverse. La critique des sources a toujours été comprise comme un instrument auxiliaire visant à obtenir une connaissance historique objective en rapport avec un sujet historique donné. La possibilité d'atteindre une telle connaissance n'a jamais été fondamentalement remise en cause – du moins par ceux qui se réclament du positivisme historique. En revanche, l'analyse du «pouvoir de l'archive» constitue dans un premier temps un domaine à part; indépendamment de certains objets historiques circonscrits, elle thématise la *totalité* d'un ensemble archivistique, lequel est compris comme une grandeur qui limite et détermine d'emblée le savoir historique. Dans cette perspective, qui est celle par exemple d'Ahasver von Brandt, «l'outil de l'historien» qu'est la critique des sources fait corps avec l'exigence d'assurer «la mise au jour d'une image historique qui soit aussi englobante, fiable et "authentique" que possible<sup>34</sup>». En regard, le «pouvoir de l'archive» est pensé comme une déterminante dont la simple présence semble exclure que puisse exister entre les événements passés et la narration historique une correspondance du type d'une reproduction quasi en miroir, d'une *adaequatio rei ad intellectus*.

C'est certes une illusion de supposer qu'il puisse y avoir quelque chose comme une image historique vraie. Mais il ne faut pas jeter l'enfant avec l'eau du bain et congédier tout de suite l'idée d'objectivité. Considérons donc maintenant d'un peu plus près la perspective inhérente à la transmission archivistique<sup>35</sup>.

## La constructibilité des archives

Il est aujourd'hui beaucoup plus net qu'autrefois que les archives, jusqu'à un certain point, sont « construites », et cette prise de conscience ne date pas du *archival turn* issu du postmoderne. La prise de conscience que l'activité d'archivage n'est et ne peut être limitée à un gardiennage passif a depuis longtemps mûri au sein de l'archivistique ; tout archiviste est obligé d'intervenir et de mettre en forme de façon active, mais c'est aussi un devoir qui lui incombe. Adolf Brenneke utilisait déjà cette notion de « mise en forme » [*Gestaltung*], en vogue dans les années vingt ; dans sa classification des fonds d'archives qui repose sur l'histoire des archives, parue en 1953 de façon posthume, il fait apparaître un certain nombre de « types de mise en forme archivistique<sup>36</sup> ». L'enjeu premier de sa théorie de l'archive est une typologie des formes de l'ordre archivistique et ne concerne pas encore l'intervention beaucoup plus massive du jugement de valeur, autrement dit cette activité sélectionnant ce qui doit être classé comme « digne d'archive<sup>37</sup> ». Avec pour conséquence de ce tri que tous les autres documents proposés aux archives sont déclarés sans valeur. Dans ces décisions, il y va clairement de la séparation archivistique du bon grain et de l'ivraie (supposée). À travers le joli vocable de « dynamique de transmission », on tente de dénommer cette pratique qui consiste à choisir les éléments d'archive destinés à être durablement conservés. La posture rhétorique de ce mot est offensive ; il rend hommage au facteur de mise en forme dans l'acte d'archivage. Aujourd'hui, le point de vue du *shaping archives* est le plus souvent mis sur le même plan que le *keeping archives*<sup>38</sup>.

Mais qui dit mise en forme et intervention dit aussi rapports de pouvoir et exercice d'un pouvoir. C'est pourquoi l'archivistique ferait bien de ne pas montrer trop de fierté quand les archivistes, forts de leur pouvoir de décider de ce qui est et n'est pas, de ce qui est « digne d'archive » ou « sans valeur », ont tendance à s'inscrire dans la lignée des esprits créateurs de cette terre. Considérer le rôle actif de toute pratique archivante sous l'angle du « pouvoir de l'archive » signifie certes soulever des questions critiques. Qui intervient ici, pour servir quels intérêts ? Dans quelle mesure les archivistes exercent-ils un pouvoir, à quels pouvoirs sont-ils eux-mêmes soumis, et quels facteurs de pouvoir se manifestent à travers leur action ? Autant de questions qu'une archivistique critique se doit de poser.

Il faut également insister sur le fait que les archives ne peuvent être considérées exclusivement sous l'angle de la « construction ». Il faut prendre en compte précisément les traits non construits du *travail sur l'archive*, car il est essentiel pour une archive de poser des limites claires au facteur de construction. Trois critères de l'action archivante sont à souligner à cet égard au regard de la dynamique de transmission :

- l'authenticité des documents d'archives,
- leur intégrité au fil du temps et
- la conservation de mises en rapport, réseaux d'information et contextes préexistants à travers la conservation du rapport préarchivistique entre les supports d'information.

Les documents parviennent dans les archives sans que l'archiviste les modifie dans leur matérialité ; on reconnaît à

la plupart des sources d'archives une valeur intrinsèque<sup>39</sup>. Ces documents une fois archivés, on n'y touche plus et ils ne subissent pas davantage de tri; ils sont conservés comme s'ils reposaient dans une capsule temporelle; ils sont fixés une fois pour toutes. Quant à l'authenticité de l'ensemble, elle est préservée par la prise en compte de l'ordre et de l'appartenance préarchivistiques sur la base du principe de provenance. Ce dernier ne signifie en aucun cas que l'on s'agenouille devant le pouvoir de l'État, dont les enregistrements se perpétuent sous son égide – quand l'arme du crime est «archivée» dans le cadre de l'établissement des preuves, cela ne signifie pas davantage qu'on l'élève au rang de relique et qu'on s'identifie à

l'acte meurtrier. Les traces servent bien plutôt de preuves. On ne peut fonder le principe de provenance sur le respect des structures préarchivistiques créées par des agents publics et dans lesquelles se retrouvent les formes organisatrices de l'administration. Il ne repose pas non plus sur la seule considération qu'il est efficace et rationnel de laisser un ordre en l'état. Ce qui est décisif, c'est bien plutôt la prise de conscience qu'il est de rigueur de laisser en l'état l'ensemble que constituent les sources précisément parce qu'il a valeur de source. La «pensée» de l'archive «en structure» repose sur cette vérité que les connexions internes du bien archivé sont tout aussi authentiques que les documents dont il se compose.

## « Ce qui est vrai, les archives le savent<sup>40</sup> »

Dans une approche de type constructiviste, la catégorie de la défiance que produit le «pouvoir de l'archive» contient un effet de surprise lié à la critique de la connaissance. Elle ne doit pas seulement nous aider à exposer en détail comment les rapports de pouvoir affectent les structures de l'archive; l'effet de surprise réside en ceci que la chance d'extraire de l'archive quelque chose qui ressemble à de la vérité est contestée pour elle-même.

C'est ainsi que l'historien Achim Landwehr (Düsseldorf) écrit dans son compte rendu critique d'un livre intitulé *Die Wahrheit des Historikers* [La Vérité de l'historien]: «On sait bien que les archives, ces sanctuaires de l'identité des sciences historiques, sont tout sauf des réservoirs neutres au service de la transmission historique.» Pour

lui, elles sont «bien plutôt des banques de données étatiques incontestablement utilitaires et qui procèdent de façon extrêmement sélective. Quelle vérité voudrait-on qu'on nous y présentât<sup>41</sup>?» Les phrases citées, qui débouchent sur une question rhétorique, combinent deux énoncés: d'une part, l'idée que le type dominant de l'archive au XIX<sup>e</sup> siècle (et encore au début du XX<sup>e</sup>), à savoir l'archive d'État, était proche du pouvoir politique, d'autre part, l'affirmation que la vérité est un concept relatif. On adhèrera sans difficulté à la première de ces thèses. À l'époque de l'absolutisme déjà, archives et domination étaient étroitement liées; le *ius archivi*, c'est-à-dire le droit de posséder et gérer des archives, faisait partie dans l'Ancien Empire de l'exercice de la souveraineté. Il faut en

revanche se demander ce qu'il en est de la seconde thèse.

La force de suggestion que possède assurément aujourd'hui la mise en relation de ces deux énoncés est aussi liée au fait que les historiens et archivistes positivistes, quoique affirmant la possibilité d'atteindre asymptotiquement à une image « vraie » de l'histoire, se sont sous le « Troisième Reich » complaisamment mis au service du pouvoir de l'État, trahissant ainsi leurs propres idéaux. Tout archiviste qui fait montre d'une complaisance servile au service de l'État se discrédite comme avocat de la « vérité », et ses thèses en deviennent suspectes. L'exemple le plus éclatant en est Albert Brackmann, directeur général des archives de l'État prussien à partir de 1929, qui a développé à marche forcée une « recherche sur l'Est » propagandiste et anti-polonaise<sup>42</sup>. À la « vision mythique » inspirée par le Cercle de Stefan George<sup>43</sup> et proposée par Ernst Kantorowicz dans sa biographie à succès de *L'Empereur Frédéric II*<sup>44</sup> (1927), Brackmann objecte que « ce type d'historiographie cherche à ouvrir grandes les portes [...] de l'imagination, de l'esthétique et du sentiment religieux ». Il en résulterait le danger que « notre science se fonde sur des dogmes et non plus sur des hypothèses de travail ». Brackmann enrobe dans une question une citation d'Eduard Spranger, lequel avait émis le jugement que la crise intellectuelle et spirituelle de l'époque « ne pouvait être dépassée que par un retour réflexif sur l'un des leitmotivs de toute recherche historique : l'idée de la vérité et l'esprit de la véracité<sup>45</sup> ». Brackmann déclare sa sympathie pour cette conception. Quelques années plus tard, reniant ses propres propos, il se mettait au service d'un régime criminel.

Revenons maintenant aux deux thèses de Landwehr. Si compréhensible que soit leur ambition, elles restent insuffisantes dans la mesure où elles mélangent la prise de distance par rapport à une trop grande proximité étatique et une hypothèse concernant le concept de vérité. De fait, lors de l'étude, de l'interprétation et de l'exploitation de sources archivistiques, on ne se détermine pas en fonction des intérêts qui ont marqué la construction de l'archive et donc le contenu des documents archivés. La remarque pertinente de Marc Bloch selon laquelle les documents d'archives doivent être lus à rebours, qu'ils sont – en tant que vestiges – des « témoins malgré eux<sup>46</sup> », mérite toute notre attention. Bloch, résistant abattu par la Gestapo en 1944 près de Lyon, est par ailleurs un avocat crédible de la prétention de la recherche historique à la vérité. Alors que le « Troisième Reich » était au sommet de son pouvoir, Bloch soulignait le fait que la méthode historico-critique ne pouvait renoncer à ses devoirs envers la vérité. À une « époque plus que jamais exposée aux toxines du mensonge et du faux bruit », elle reste selon lui d'une extrême importance – en ce qu'elle a « ouvert aux hommes une route nouvelle vers le vrai et, par la suite, le juste<sup>47</sup> ».

Dans un contexte favorable, il se peut que des historiens et historiennes puissent extraire de leurs sources un savoir qui n'a rien à voir avec l'intention du document sur lequel ils s'appuient. En l'utilisant avec discernement, ils peuvent d'une certaine façon « ruser » avec l'archive. Les enseignements qu'ils en tirent peuvent tout à fait aller à l'encontre des intérêts qui sont à la base des sources qu'ils mobilisent. Les études de Carlo Ginzburg sur l'univers d'un

meunier vers 1600<sup>48</sup> et d'Emmanuel Le Roy Ladurie dans le tableau qu'il brosse des conditions de vie dans le village pyrénéen hérétique de Montailou vers 1300 à partir de dossiers de l'Inquisition<sup>49</sup> sont des exemples classiques de l'utilisation adroite d'une telle option, qui heureusement existe. Que ce soient précisément les instances de la persécution religieuse qui fassent accéder à la postérité des gens dépourvus d'écriture – conférant après coup une part de pouvoir à ceux qui en étaient privés – est une ironie de l'Histoire. Autre exemple: Raul Hilberg a consacré sa vie à des recherches minutieuses concernant l'extermination des Juifs d'Europe à partir des dossiers des criminels; il a du reste également proposé une étude des sources des écritures administratives du national-socialisme qui contredit totalement l'idée d'une quelconque neutralité des documents officiels<sup>50</sup>. Mais, une fois tombées dans les mains des libérateurs, les pratiques écrites indispensables au fonctionnement de l'appareil criminel national-socialiste peuvent être utilisées pour dénoncer ses exactions.

Qu'en est-il donc de l'idée de vérité? Y a-t-il quelque chose comme la vérité historique, ou faut-il laisser tomber cette représentation comme étant une illusion des Lumières d'hier? Gardons-nous de ceux qui sont par trop certains de détenir la vérité. Et il va de soi qu'il n'existe pas une vérité qui serait le reflet exact et définitif de situations historiques complexes. Cependant, l'arbitraire postmoderne tend globalement à détricoter les distinctions claires entre vrai et faux, sincère et de mauvaise foi, adéquat et déformant. Or la constatation de telles différences est parfois d'une urgente nécessité, et de fait souvent possible. En revanche,

dans la nuit du scepticisme radical, tous les chats sont gris. En acquiesçant au concept d'une «vérité relative», on finit par se livrer sans retour à la contrainte du pouvoir. Dans le cadre d'un conflit des interprétations où chaque partie est à même de revendiquer pour soi une vérité «relative», accéder à une souveraineté sur l'interprétation du sens est pure et simple question de pouvoir. Certes, personne n'est dépositaire de la vérité; il faut constamment la chercher et on n'est jamais certain de l'avoir trouvée. Et si certains trouvent que parler de vérité fait trop «pathétique» ou sont gênés par la tonalité métaphysique, voire théologique de ce concept, ils peuvent se contenter d'énoncer que quelque chose est «exact». Mais de tels énoncés sont possibles comme contribution à une discussion raisonnable – et il ne s'agit pas d'autre chose; cela a des conséquences pratiques, y compris pour le travail des archives.

Pour autant qu'il ne reste pas pur jeu intellectuel, l'abandon de l'idée de vérité doit en toute rigueur conduire à ce que des comportements qui la respectent voient leur poids s'affaiblir. Le philosophe d'Oxford Bernard Williams, qui a proposé en 2002 sous le titre de *Truth and Truthfulness*<sup>51</sup> un livre extrêmement stimulant, y compris pour la théorie de l'archive, appelle ces comportements des «vertus de véracité» (*virtues of truthfulness*). Du reste, il reconnaît un amour radical de la vérité précisément chez Nietzsche, dont le postmoderne se réclame si volontiers. Williams analyse la sincérité et la franchise (*sincerity*) ainsi que l'exactitude (*accuracy*) comme des comportements dans lesquels se manifeste l'esprit de véracité. Comme il se trouve que la tromperie est humainement

possible, les forces qui s’y opposent méritent d’être soutenues, notamment dans l’intérêt social; il est nécessaire de développer et de fonder dans sa légitimité un *habitus* qui fasse droit à l’idée de vérité. Et l’archive constitue précisément un *information pool* à usage public qui doit rester soumis à une telle éthique.

En 1961, l’année où se tenait à Jérusalem le procès Eichmann, Hannah Arendt a publié un article, intitulé *Truth and Politics*, dans lequel elle reprend la distinction leibnizienne entre «vérités de raison» et «vérités de fait». Elle constate que dans la pensée politique de son temps, il convient prioritairement de prendre en considération les «vérités de fait<sup>52</sup>». Les crimes du national-socialisme ne sont ni plus ni moins que des faits – mais de la plus haute importance. Il faut commencer par en prendre connaissance indépendamment de tous les styles de pensée et de toutes les interprétations dans le contexte desquels on les rapporte. Les faits ne sont pas des événements secondaires. Pour Hannah Arendt, que la France ne fasse pas partie des véritables vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale et que la plupart des Allemands aient soutenu Hitler, voilà des faits historiques que personne ne songerait aujourd’hui à mettre en doute, même s’ils n’étaient pas faciles à accepter

il y a cinquante ans par les survivants concernés.

Alors que, sur le principe, les vérités de raison sont constamment accessibles, les vérités de fait, elles, peuvent se perdre irrémédiablement. Hannah Arendt écrit : «Les faits et les événements sont choses infiniment plus fragiles que les axiomes, les découvertes et les théories – même les plus follement spéculatifs – produits par l’esprit humain<sup>53</sup>.» Cette phrase peut être ainsi précisée, au regard d’une théorie de l’archive : ce ne sont pas les faits et les événements eux-mêmes qui sont menacés, mais les témoignages matériels qui en permettent la connaissance. Et c’est là que nous retrouvons les documents d’archives. La fonction des archives est de conserver le matériau historique à partir duquel les faits sont mis au jour, démontrés et constamment vérifiés, corrigés et réinterprétés. Il peut arriver que des documents d’archives, voire des archives entières tombent en de mauvaises mains et soient détruits, mais quand ils sont disponibles et que nous les lisons avec discernement et compétence, ils nous rapprochent de la réalité passée. C’est pourquoi les archives sont aussi indispensables que vulnérables, à la fois puissantes et impuissantes.

*Traduit de l’allemand par Philippe Forget*

## Notes

1 L’original de ce texte a paru sous le titre «“Archivmacht” und geschichtliche Wahrheit» dans Rainer HERING, Dietmar SCHENK (dir.), *Wie mächtig sind Archive? Perspektiven der Archivwissenschaft*, Hamburg University Press, Verlag der Staats- und Universitätsbibliothek Hamburg Carl von Ossietzky (Veröffentlichungen des Landesarchivs Schleswig-Holstein, 104), 2013, p. 21-43. Nous remercions l’éditeur de

nous avoir aimablement autorisés à en publier la traduction [NDLR].

2 Jacques DERRIDA, *Mal d’archive*, Galilée, 1995.

3 Plusieurs textes remarquables, de Michel de Certeau et Paul Ricoeur en particulier, sont reproduits dans un ouvrage collectif récemment paru : Knut EBELING, Stephan GÜNZEL (dir.), *Archivologie. Theorien des Archivs in*

*Philosophie, Medien und Künsten*, Berlin, Kadmos Kulturverlag, 2009. Cf. aussi mon compte rendu dans *Zeitschrift des Vereins für Hamburgische Geschichte*, vol. 96, 2010, p. 176-177.

- 4 Cf. par exemple le livre de Carolyn STEEDMAN, inspiré par la théorie derridienne de l'archive: *Dust. The Archive and Cultural History*, Manchester University Press, 2001. Parmi les publications les plus récentes, on citera Sebastian JOBS, Alf LÜDTKE (dir.), *Unsettling History. Archiving and Narrating in Historiography*, Francfort/Main, Campus, 2010.
- 5 Cf. Michel FOUCAULT, *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, 1969.
- 6 On trouvera un choix de contributions dans le volumineux ouvrage de Francis X. BLOUIN, William G. ROSENBERG (dir.), *Archives, Documentation, and Institutions of Social Memory. Essays from the Sawyer Seminar*, Ann Arbor (Mich.), University of Michigan Press, 2006; des mêmes, cf. aussi maintenant: *Processing the Past. Contesting Authority in History and the Archives*, New York, Oxford University Press, 2011.
- 7 Cf. entre autres: Terry COOK, «Fashionable Nonsense or Professional Rebirth: Postmodernism and the Practice of Archives», *Archivaria*, n° 51, 2001, p. 14-35; ainsi que Verne HARRIS: «"Something is Happening Here and You Don't Know What it is": Jacques Derrida Unplugged», dans id., *Archives and Justice. A South African Perspective*, Chicago, Society of American Archivists, 2007, p. 69-84.
- 8 John RIDENER, *From Polders to Postmodernism. A Concise History of Archival Theory*, Duluth (Minn.), Litwin, 2009.
- 9 Martin DINGES, compte rendu de l'ouvrage de Dietmar SCHENK, *Kleine Theorie des Archivs*, Stuttgart, Steiner, 2007, *H-Soz-u-Kult*, 18 mars 2009, <hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/rezensionen/2009-1-226>, cons. 16 avr. 2014.
- 10 On citera à titre d'exemple Wolfgang ERNST, *Das Rumoren der Archive. Ordnung aus Unordnung*, Berlin, Merve, 2002; id., *Im Namen von Geschichte. Sammeln – speichern – er/zählen*, Munich, Fink, 2003; Cornelia VISMANN, *Akten. Medientechnik und Recht*, 2<sup>e</sup> éd., Francfort/Main, Fischer, 2001.
- 11 Germaniste de formation plutôt classique, Friedrich A. Kittler (1943-2011) s'est aussi intéressé

aux rapports entre littérature et médias, intérêt qui pointe déjà dans *Aufschreibesysteme 1800-1900* (Munich, Fink, 1985) et se concrétise dans plusieurs publications des années 1990, notamment *Literature, Media, Information Systems. Essays* (éd. et introd. par John Johnston, Amsterdam, G-B Arts International, 1997). Il est considéré comme étant celui qui a introduit les «*media studies*» en Allemagne [NDT].

- 12 Anja HORSTMANN, Vanina KOPP (dir.), *Archiv – Macht – Wissen. Organisation und Konstruktion von Wissen und Wirklichkeiten in Archiven*, Francfort/Main, Campus, 2010.
- 13 On trouvera une approche critique des courants postmodernes notamment chez Richard J. EVANS, *In Defence of History* [1997], Londres, Granta, 2000.
- 14 Quelques exemples: alors que je participais à une discussion publique sur le statut des archives à l'université des Arts [de Berlin], les étudiants, qui étaient certes pas ce métier, ont choisi pour cette manifestation le titre «Zwischen Dust & Pop»; en tant qu'objet de réflexion théorique, les archives passent pour «pop». – Un groupe musical londonien connu s'appelle «Archive». – «Archiviste» est devenu une sorte de titre honorifique pour des penseurs qui n'exercent certes pas ce métier, mais dont les intérêts et l'allure intellectuelle peuvent manifestement être caractérisés de la sorte – ainsi de Deleuze désignant Foucault comme un «nouvel archiviste» (cf. Gilles DELEUZE, *Foucault*, Éd. de Minuit, 1986). – Par ailleurs, les mots «archive» et «archiviste» apparaissent dans les titres de romans, de manifestations culturelles et d'expositions d'art contemporain. Au moment où je rédige le présent article, la Maison des Arts de Bregenz présente l'exposition *Archiv* de Valie Export, artiste autrichienne et pionnière du film expérimental.
- 15 Cf. Nikita BRAGUINSKI, compte rendu du colloque *Gagarin als Erinnerungsfigur und Archivkörper. Workshop und Filmreihe*, 15-16 avril 2011, Berlin, *H-Soz-u-Kult*, 13 mai 2011, <hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/tagungsberichte/id=3645>, cons. 16 avr. 2014.
- 16 Willy FLACH, «Goethes literarisches Archiv», dans *Archivar und Historiker. Studien zur Archiv- und Geschichtswissenschaft. Zum 65. Geburtstag von Heinrich Otto Meisner*, Berlin, Rütten & Loening, 1956, p. 45-71.

- 17 Ce texte, écrit entre 1777 et 1785, constitue en quelque sorte la matrice du grand roman paru en 1795 sous le titre *Les Années d'apprentissage de Wilhelm Meister*. C'est en 1910 qu'une copie de ce «Meister originaire» a été retrouvée, pour être publiée en 1911 [NDT].
- 18 Ainsi dans la formule «information et documentation» (*IuD* en allemand; cf. p. ex. Eckhart FRANZ, *Einführung in die Archivkunde*, 3<sup>e</sup> éd., Darmstadt, WBG, 1989, p. 2), mais aussi dans le concept de «sciences de l'information» [*Informationswissenschaft*].
- 19 «L'archive manipule par le tri qu'elle opère dans le passé», écrit par exemple le théoricien des médias Knut Ebeling – une formule vague qui laisse beaucoup de choses ouvertes. Georges DIDI-HUBERMAN, Knut EBELING, *Das Archiv brennt* [L'archive brûle], Berlin, Kulturverlag Kadmos, 2007, p. 56. – La formulation d'Angelika MENNE-HARITZ selon laquelle les dossiers administratifs seraient «générés par le processus lui-même» (*Schlüsselbegriffe der Archivterminologie. Lehrmaterialien für das Fach Archivwissenschaft*, Marbourg, Archivschule, 1992, p. 27) est parfois interprétée comme si la constitution de dossiers était soumise à un automatisme. Cf. Cornelia VISMANN, *op. cit.*, p. 23. Cette façon de voir ne tient pas compte du fait massif qu'est l'intervention constante d'individus, avec leurs qualités et leur imprévisibilité propres. De même, les scribes et autres agents des secrétariats et des administrations possédaient une marge de manœuvre qui était peut-être étroite, mais bien réelle. Ce qui caractérise précisément les documents originaux et les pièces de dossiers, c'est que coexistent étrangement en eux une grande rigueur formelle et des écarts par rapport à la règle, souvent uniquement sur de minuscules détails.
- 20 Max WEBER, *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriss der verstehenden Soziologie* [Économie et Société], 5<sup>e</sup> éd., Tübingen, Mohr, 1976, p. 28, § 16.
- 21 En français: Vassili GROSSMAN, *Vie et Destin*, trad. du russe par Alexis Berelowitch et Anne Coldefy-Faucard, Lausanne, L'Âge d'homme, 1980.
- 22 Cf. Wladimir WOJNOWITSCH, «Leben und Schicksal des Wassili Grossman und seines Romans», postface à une réédition allemande du roman (*Leben und Schicksal*, Berlin, Claassen, 2007, p. 1059-1068).
- 23 Cf. la correspondance d'Ernst BARLACH, *Die Briefe 1888-1938*, éd. par Friedrich Droß, Munich, Piper, 1968-1969, vol. 1, p. 8. Pour avoir moi-même édité les lettres du pianiste, pédagogue de la musique et acteur engagé de la politique culturelle que fut Leo Kestenberg, je n'ai pu que constater la perte des lettres adressées à Barlach, qui étaient certainement d'une grande richesse, notamment pour l'année 1933. Cf. Leo KESTENBERG, *Gesammelte Schriften*, Fribourg-en-Brigau, Rombach, t. 3, *Briefwechsel*, éd. par Dietmar Schenk, vol. 2, 2012, p. 353. – Pour l'arrière-plan historique, cf. Peter PARET, *An Artist Against the Third Reich. Ernst Barlach*, Cambridge University Press, 2003. – Concernant le second exemple, cf. Mario BUNGERT, «Flucht, Verkauf und Verschleppung. Die Bestände des SPD-Parteiarchivs 1933-1945», dans *Das deutsche Archivwesen und der Nationalsozialismus. 75. Deutscher Archivtag 2005 in Stuttgart*, Essen, Klartext, 2007, p. 90-100, cit. p. 91.
- 24 Cf. entre autres Dagmar UNVERHAU, «Zerreißen, vernichten, verlagern, verschwinden lassen. Die Aktenpolitik der DDR-Staatssicherheit im Zeichen der "Wende" 1989», dans *Archive und Herrschaft. Referate des 72. Deutschen Archivtages 2001 in Cottbus*, Siegburg, Schmitt, 2002, p. 174-210.
- 25 Cf. la prise de position de l'ancien président du Bundesarchiv [Archives fédérales allemandes] Friedrich KAHLBERG, «Governmental rule and archivists: the historical experience of the 20th century in Central Europe», dans Margaret PROCTER, Michael COOK, Caroline WILLIAMS (dir.), *Political Pressure and the Archival Record*, Chicago, Society of American Archivists, 2005, p. 59-71, et plus précisément ici p. 59-60.
- 26 Cf. à ce propos les recherches menées à Münster sous l'égide de Hagen KALLER concernant l'écriture pragmatique au Moyen Âge. On citera ici: «Vom "Heiligen Buch" zur "Buchführung". Lebensfunktionen der Schrift im Mittelalter», *Frühmittelalterliche Studien. Jahrbuch des Instituts für Frühmittelalterforschung der Universität Münster*, vol. 26, 1992, p. 1-31.
- 27 Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, éd. annotée par Étienne Bloch, préf. de Jacques Le Goff, Armand Colin, 2007, p. 74. La première édition de ce texte posthume et inachevé, due à Lucien Febvre, date de 1949.
- 28 Anke LÖBNITZ, archiviste aux archives fédérales de Coblenz, émet la même supposition dans

- un très pertinent compte rendu du livre paru sous la direction d'Anja HORSTMANN et Vanina KOPP: *Archiv – Macht – Wissen. Organisation und Konstruktion von Wissen und Wirklichkeiten in Archiven*, Francfort/Main, Campus, 2010, *H-Soz-u-Kult*, 18 mai 2011, <hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/rezensionen/2011-2-134>, cons. 16 avr. 2014.
- 29 Ahasver von BRANDT, *Werkzeug des Historikers. Eine Einführung in die historischen Hilfswissenschaften* [1958], Stuttgart, Kohlhammer, 1992, p. 9.
- 30 Cf. dans ce contexte Johannes PAPRITZ, «Typologie der Aufbewahrungszwecke für Archivgut», dans id., *Archivwissenschaft*, 2<sup>e</sup> éd., Marbourg, Archivschule, 1983, vol. 1, p. 138-143.
- 31 Arnold ESCH, «Überlieferungs-Chance und Überlieferungs-Zufall als methodisches Problem des Historikers», dans id., *Zeitalter und Menschenalter. Der Historiker und die Erfahrung vergangener Gegenwart*, Munich, Beck, 1994, p. 39-69.
- 32 *Ibid.*, p. 39.
- 33 *Ibid.*, p. 41-46.
- 34 Ahasver von BRANDT, *op. cit.*, p. 9.
- 35 L'objectivité et le fait que l'observateur soit «situé» ne s'excluent pas. Cf., dans le même ordre d'idées, le plaidoyer de Jens KISTENFEGGER, *Historische Erkenntnis zwischen Objektivität und Perspektivität*, Heusenstamm, Ontos, 2011.
- 36 Adolf BRENNEKE, *Archivkunde. Ein Beitrag zur Theorie und Geschichte des europäischen Archivwesens*, éd. par Wolfgang Leesch, Leipzig, Koehler und Amelang, 1953 (présentation en tableaux à partir de la p. 104). – Cf. à ce propos Dietmar SCHENK, «Brennekes "Archivkunde" in ihrer Zeit», *Archivar. Zeitschrift für Archivwesen*, n° 4, 2010, p. 392-400.
- 37 Concernant la question du jugement, cf. Matthias BUCHHOLZ, *Archivische Überlieferungsbildung im Spiegel von Bewertungsdiskussion und Repräsentativität*, 2<sup>e</sup> éd., Cologne, SH-Verlag, 2011.
- 38 Il m'est du reste difficile de m'associer à cette tendance sans formuler un certain nombre de réserves, bien que les arguments en sa faveur ne soient pas dénués de fondement. Cf. à ce propos Dietmar SCHENK, *Kleine Theorie des Archivs*, Stuttgart, Steiner, 2008, en particulier p. 87-88.
- 39 Cf. aussi Angelika MENNE-HARITZ, Nils BRÜBACH, *Der intrinsische Wert von Archiv- und Bibliotheksgut. Kriterienkatalog zur bildlichen und textlichen Konversion bei der Bestandserhaltung*, Marbourg, Archivschule, 1997.
- 40 Andreas KILB, «Bringt mir den Kopf des Hochverrätters Fritz. Eine Ausstellung in Köpenick dokumentiert den Höhepunkt des preußischen Vater-Sohn-Dramas 1730», *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 16 nov. 2011. – L'exposition de documents d'archives dont cet article rend compte avait pour titre *Kriegsgericht in Köpenick! Anno 1730: Kronprinz – Katte – Königswort*. L'organisation en revenait conjointement au Geheimes Staatsarchiv PK et au Kunstgewerbemuseum der Staatlichen Museen de Berlin (29 oct. 2011 – 5 févr. 2012). Précisons que le Fritz en question n'est autre que Frédéric le Grand : alors prince héritier, il tenta en 1730 de fuir en Angleterre, aidé de son ami le sous-lieutenant Katte. Cette tentative échoua, et son père considéra qu'il s'agissait d'une conjuration et d'une désertion. Tous deux étant officiers, ils furent jugés par le tribunal militaire de Köpenick. Bien que n'étant pas habilité à prononcer des condamnations à mort, il fit exécuter Katte.
- 41 Achim LANDWEHR, compte rendu de l'ouvrage de Werner PARAVICINI, *Die Wahrheit der Historiker*, Munich, Oldenbourg, 2010, *H-Soz-u-Kult*, 5 avr. 2011, <hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/rezensionen/2011-2-011>, cons. 16 avr. 2014.
- 42 Cf. Michael BURLEIGH, *Germany Turns Eastwards*, Cambridge University Press, 1988.
- 43 Stefan George (1868-1933) est un des poètes allemands les plus importants du tournant du siècle. Inspiré en partie par Mallarmé, il défend avec une ferveur austère, auto- et aristocratique, une conception de la poésie qui ne trouve sa loi qu'en elle-même. Il rayonne sur un cercle très fermé et exclusivement masculin de jeunes poètes, comme Karl Wolfskehl, et de germanistes comme Norbert von Hellingrath (à l'édition duquel on doit le regain d'intérêt pour Hölderlin au début du xx<sup>e</sup> siècle), Friedrich Gundolf ou Max Kommerell. Il faut souligner que, contrairement à un certain nombre de ses disciples, il ne s'est jamais compromis avec le régime nazi, qu'il méprisait profondément. Comme Wolfskehl (qui était juif), il quitte l'Allemagne en 1933 pour la Suisse [NDT].

- 44 En français: *L'Empereur Frédéric II*, trad. de l'allemand par Albert Kohn, Gallimard, 1987 [NDT].
- 45 Albert BRACKMANN, «Kaiser Friedrich II. in "mythischer Schau"», *Historische Zeitschrift*, vol. 140, 1929, p. 534-549, citation p. 548-549.
- 46 Marc BLOCH, *op. cit.*, p. 75.
- 47 *Ibid.*, p. 123.
- 48 Carlo GINZBURG, *Le Fromage et les Vers. L'univers d'un meunier du xv<sup>e</sup> siècle*, trad. de l'italien par Monique Aymard, Flammarion, 1980.
- 49 Emmanuel LE ROY LADURIE, *Montaillou, village occitan. De 1294 à 1324*, Gallimard, 1975.
- 50 Raul HILBERG, *La Destruction des Juifs d'Europe*, trad. de l'anglais par Marie-France de Paloméra et André Charpentier, Gallimard, 1985 (*The Destruction of the European Jews*, Chicago, Quadrangle, 1961). – Du même auteur: *Holocauste. Les sources de l'histoire*, trad. de l'anglais par Marie-France de Paloméra, Gallimard, 2001 (*Sources of Holocaust Research. An Analysis*, Chicago, Dee, 2001). – Cf. aussi le regard autobiographique d'Hilberg sur sa vie de chercheur: *The Politics of Memory. The Journey of a Holocaust Historian*, Chicago, Dee, 1996 (trad. française par Marie-France de Paloméra: *La Politique de la mémoire*, Gallimard, 1996).
- 51 Bernard WILLIAMS, *Truth and Truthfulness*, Princeton University Press, 2002.
- 52 Hannah ARENDT, «Vérité et politique», dans *id.*, *La Crise de la culture. Huit exercices de pensée politique* [1954], trad. de l'anglais par C. Dupont et A. Huraud, Gallimard, 1972. Nous citons ici d'après l'édition de poche (Gallimard (Folio Essais), 2007), p. 289-336.
- 53 *Ibid.*, p. 294.